



ORGANISER UN TRAIL UNE COURSE...

HORS COMPÉTITION

LES TUTOS DES
FOYERS RURAUX 31-65





INTRODUCTION

Vous voulez organiser une course, un trail ? Avant de foncer tête baissée, posez-vous les bonnes questions ! Ce petit tuto vous aidera pas à pas à structurer votre évènement. Il vous éclairera sur les démarches à suivre (demandes d'autorisations, sécurité, certificats médicaux, comment communiquer sur la course...) et vous donnera également quelques astuces.



CE GUIDE NE CONCERNE QUE LES COURSES HORS COMPÉTITIONS*

**Pour organiser une course, un trail ou autre évènement dans le cadre d'une compétition officielle veuillez vous adresser à la fédération délégataire (FFA).
Malgré tout, n'hésitez pas à contacter la Fédération des Foyers Ruraux 31-65, nous pouvons également vous conseiller et vous accompagner sur les démarches à suivre.*

> 01

CRÉER UNE LETTRE DE PRÉSENTATION DE VOTRE COURSE DÈS QUE POSSIBLE

Avant de vous lancer dans des démarches nous vous conseillons de prendre un moment de réflexion afin de penser votre évènement dans sa globalité. Les premières interrogations à laquelle vous devrez répondre sont simples.

QUOI ?

Que voulez vous organiser ? Une course sur route «fun» pour les familles, un trail pour les amateurs de dénivelé, une randonnée pédestre pour les amoureux de la nature...choisissez le format que vous souhaitez sans oublier le public que vous souhaitez toucher.

OÙ ?

Proche du secteur de votre association (plus facile pour solliciter les bénévoles, avoir le soutien des élus...), sur un site avec une particularité (lieu historique, lieu avec un fort dénivelé, lieu au bord de l'eau...)

QUAND ?

Selon le thème de la course vous pouvez imaginer un moment en particulier (Noël, vacances scolaires, Movember, octobre rose...). Vérifiez également qu'un évènement du même type n'est pas organisé au même moment, ce serait dommage.

QUI ?

Il s'agit sûrement de votre Foyer Rural bien sûr. En plus de l'entité organisatrice, il faut définir une personne référente qui chapotera l'organisation. Une personne ressource qui réunira toutes les informations relatives au bon déroulement de l'évènement.

POURQUOI ?

Pour encourager les liens au sein du réseau de votre association, pour une bonne cause (octobre rose, téléthon...). Cette information est essentielle pour communiquer sur l'évènement.

Une fois que vous avez réuni toutes ces données vous pouvez passer à la rédaction d'une lettre de présentation de votre action. Donnez un **maximum** d'informations sur votre projet : le nom de l'entité organisatrice, le nom, le mail et téléphone de la personne référente au sein de votre association, la date, l'heure, le lieu, le nombre de coureurs max attendus, le numéro de l'édition s'il y a, dans quel but vous organisez cet évènement, le programme, est-ce que le départ des participants est groupé, le règlement s'il y a...

Cette lettre vous servira lorsque vous effectuerez les demandes auprès des différentes instances (mairie, préfecture, particuliers...).

> 02

CRÉER LA CARTE DU CIRCUIT DÈS QUE POSSIBLE

Créer la carte de la zone de course n'est pas du temps de perdu. Vous allez avoir besoin de votre carte des lieux pour déposer vos demandes d'autorisation (dans les mairies, en préfecture, ONF etc...). Elle sera clairement demandée dans le dossier préfecture.

Elle doit comporter les parcours, le lieu de départ et d'arrivée, l'emplacement des secouristes et des signaleurs bénévoles. N'hésitez pas à dessiner les routes interdites et les déviations mises en place. Dessinez votre carte à l'échelle adaptée.

OÙ TROUVER LE SUPPORT POUR CRÉER SA CARTE ?

L'Institut national de l'information géographique (IGN) reste la ressource la plus précise pour délimiter une zone à l'échelle d'une course. Plus précises que Google Map, les cartes IGN seront faciles à interpréter pour un élu ou un agent de l'ONF. Si vous n'avez pas la carte IGN au format papier chez vous, sachez que l'IGN met à disposition toute la cartothèque française en version numérique. L'utilisation de cartes IGN est libre mais soumise à des règles (c'est gratuit pour un usage ne procurant pas d'avantages économiques direct ou indirect)

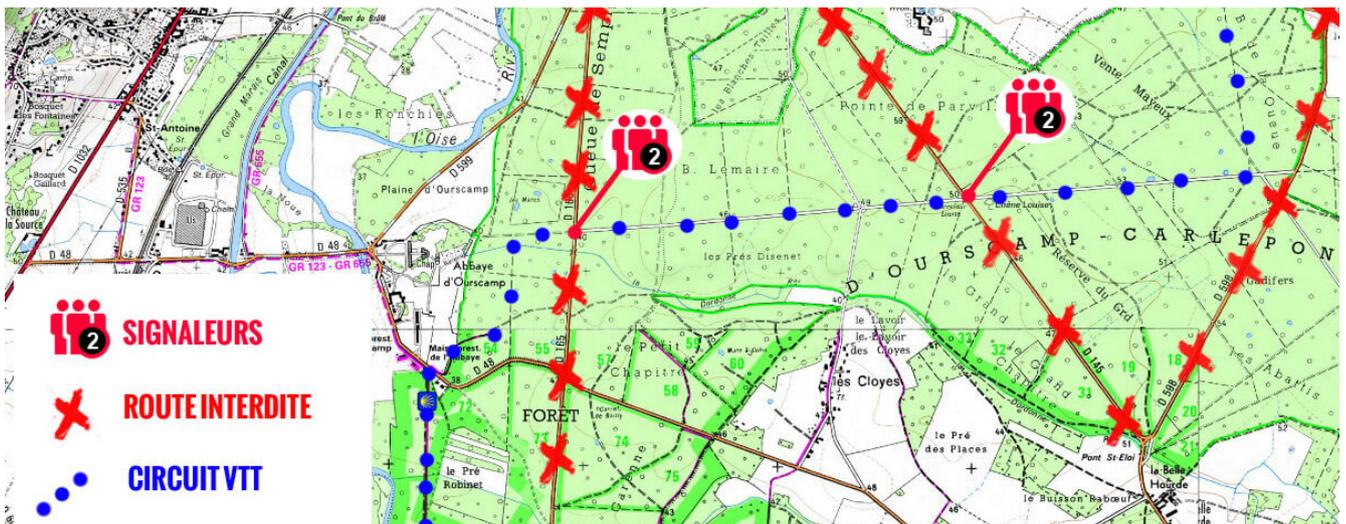
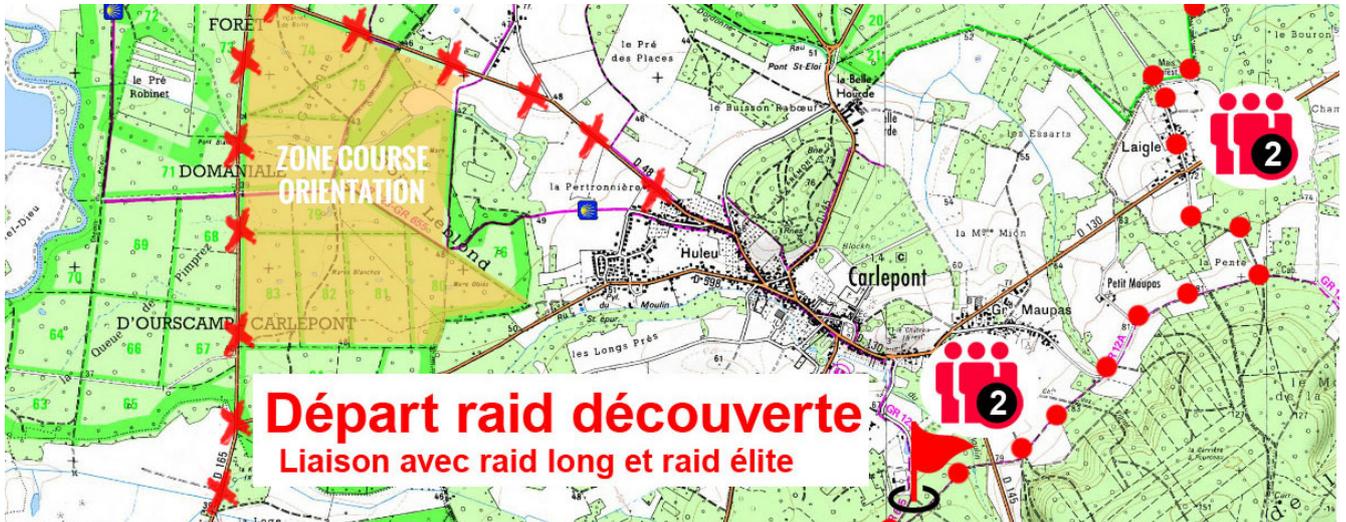
<https://www.geoportail.gouv.fr/>

QUE DESSINER SUR LA CARTE ?

Si vous donnez une carte sans explication dessus, il y a de fortes chances que vous essuyiez directement un refus.

- Dessinez les routes interdites : c'est évident pour vous mais si il y a une nationale ou une autoroute sur la carte, dessinez des croix rouges dessus pour bien montrer que vos coureurs ne vont pas l'emprunter.
- Dessinez les zones interdites : montrez que vous avez fait les démarches auprès de l'ONF ou de NATURA 2000 (cf. partie 08) et que vous avez conscience que certaines zones ne doivent pas être empruntées par les coureurs.

- Placez les bénévoles et les zones de ravitaillements : montrez que vous avez conscience de la circulation et que vous savez anticiper le danger. Par exemple, à chaque traversée de route, vous devez placer un bénévole pour assurer la sécurité. (il faut autant de pictogrammes que de signaleurs prévus)



➤ 03

CRÉER LA LISTE DES SIGNALEURS

Il s'agit des personnes qui seront placées à des endroits stratégiques (carrefours, intersections...) afin de sécuriser le parcours. Préparez votre tableau avec noms, prénoms, date de naissance ou numéro de permis de conduire des bénévoles qui assureront ce rôle de signaleur. Ces informations sont demandées dans le dossier de demande d'autorisation. Pensez également à équiper vos signaleurs et sensibilisez-les au déroulement de la course (cf partie 11).

> 04

CRÉER LE TABLEAU DU PARCOURS

Il s'agit d'un tableau qui va accompagner la carte comme complément d'information. Il sera demandé pour le dossier de déclaration de la manifestation à la mairie ou à la préfecture. Pour le parcours de l'évènement, il faut fournir un tableau récapitulatif la liste des voies empruntées (nationale, route départementale, chemin privé...). Il faut également indiquer le régime de circulation sollicité sur chacune de ces voies et le créneau horaire de passage (approximatif) des participants.

EXEMPLE

DÉPART		11h00
D124	tous types de véhicules motorisés+vélots+piétons	11h00
GR10	piétons+vélots	11h20
forêt XXX	piétons+vélots+motos	11h35
canal XX (voie verte)	piétons+vélots	11h50
ARRIVÉE		12h00



nom de la voie empruntée par les participants



régime de circulation de la voie



heure de passage des participants (approximative)

> 05

VÉRIFIER L'ATTESTATION DE POLICE D'ASSURANCE

Un organisateur de course est soumis à l'obligation d'assurance. L'attestation d'assurance est une pièce à joindre dans le dossier de demande d'autorisation en préfecture ! Dans 95% des cas, c'est une association qui organise un événement: elle possède donc déjà une assurance.

Il faut vérifier que vous ayez bien souscrit à une assurance « responsabilité civile organisateur (RCO) » couvrant les dégâts occasionnés aux lieux, aux biens confiés et les dommages aux personnes (les coureurs mais aussi les bénévoles). Cela à un coût, qui sera variable en fonction de la nature de votre événement, du matériel à assurer mais aussi du nombre de participants attendus.

CE QUE LA FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX PROPOSE

Les Foyers Ruraux sont couverts pour leurs activités par une assurance de responsabilité civile. En tant qu'adhérent vous profitez de notre contrat national «CNFR-SMACL Assurances». Il comporte les garanties de base (responsabilité civile, individuelle accident et assistance) qui protègent votre association, ses adhérents, ses dirigeants et ses salariés.

Vérifiez donc que vous avez coché la case assurance responsabilité civile pour votre association et vérifiez que les participants de votre foyer aient bien pris l'assurance Individuelle Accident sur Gestanet.

Selon le projet que vous montez il faudra peut-être souscrire à d'autres options. Cela dépend surtout si votre manifestation est soumise à autorisation préfectorale mais aussi des dates, du nombre de participants attendu, du lieu, du matériel, de l'utilisation de locaux...

La responsabilité liée à l'organisation d'une manifestation soumise à **autorisation** préfectorale préalable pourra être assurée par SMACL Assurances par un contrat spécifique moyennant déclaration et cotisation supplémentaire. Restent assurées les manifestations soumises à « autorisation municipale » et à « déclaration préfectorale préalable ».

Pour être sûr il faut le plus rapidement possible faire une demande d'attestation personnalisée à la SMACL depuis Gestanet.



Concernant les accidents corporels, chaque participant se doit d'être assuré individuellement. Il vous appartient de vérifier que votre contrat personnel (type Prévoyance Accident ou Garantie accidents de la vie) prévoit l'assurance des dommages corporels. Dans la négative ou en cas de doute, vous pouvez souscrire une carte temporaire (48h) à partir de Gestanet.

**SI VOUS AVEZ UN DOUTE
CONTACTEZ LA FÉDÉRATION
DES FOYERS RURAUX**

> 06

LES AUTORISATIONS DE CHAQUE PROPRIÉTAIRE

Si la manifestation traverse des propriétés privées, vous devrez fournir une attestation de chaque propriétaire donnant leur accord au passage de la course sur leur propriété. Cela vous sera demandé pour le dossier de déclaration de la manifestation à la mairie ou à la préfecture.

> 07

DEMANDE D'AUTORISATION À LA MAIRIE

Enfin c'est le moment de se lancer et de commencer les démarches administratives officielles ! Les manifestations qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouvertes à la circulation publique sont soumises à déclaration auprès de l'autorité administrative. Le point de départ est d'avoir l'autorisation de la commune qui va accueillir l'événement. Récupérez tous les documents que vous avez réalisé puis contactez toutes les mairies dans lesquelles vous passez pour obtenir les autorisations.

Voici un exemple de lettre type à envoyer au(x) maire(s)

Objet : Demande d'autorisation pour le passage d'une manifestation sportive dans votre commune

Madame/Monsieur Le Maire,

Le [date], notre association [nom de l'association] organise un [trail / raid multisports]. D'après nos estimations, il devrait y avoir environ [xx coureurs et accompagnateurs] au départ de cette épreuve (qui sera donné dans le village de [Lieu] à [heure]).

Vous trouverez en annexe à ce courrier :

- .La carte avec le circuit de la course*
- .La lettre de présentation de la manifestation*
- .Le tableau du parcours (avec les heures approximatives de passage)*
- .La liste des signaleurs et leurs emplacements sur la carte*

Comme vous pouvez le constater, le parcours emprunte des voies de votre commune. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser le passage de notre manifestation sur votre commune. Je ne manquerai pas de communiquer aux participants les indications que vous nous donnerez.

En espérant que vous serez sensible à cette demande, je vous prie de croire, Madame/Monsieur Le Maire, en l'expression de ma haute considération.

[L'organisateur]

> 08

DEMANDER L'AUTORISATION À L'ONF POUR TRAVERSER UNE FORET DOMANIALE

Si la manifestation traverse une forêt domaniale vous devrez fournir une autorisation de l'ONF (Office National des Forêts) donnant leur accord au passage de la course. Elle sera demandée pour le dossier de déclaration de la manifestation à la mairie ou à la préfecture. Il vous faudra aussi vérifier si votre parcours est situé dans une zone NATURA 2000. Si c'est le cas vous devrez remplir un dossier d'évaluation des incidences. L'agent ONF sera capable de vous renseigner ; appelez le avant de vous lancer dans l'écriture du courrier. Si votre course longe une voie navigable (un canal par exemple) vous êtes soumis à autorisation des Voies Navigables de France (VNF). Contactez l'agence VNF de votre département (tous les contacts sont à la fin du tuto).

Voici un exemple de lettre type à envoyer à l'ONF

Objet : Demande d'autorisation pour organiser une course qui traverse La forêt de [nom de La forêt]

Madame/Monsieur La Directrice, Le Directeur,

Je viens par ce courrier vous demander l'autorisation d'organiser [nom de La course], qui se déroulera [date] en forêt de [nom de La forêt] et au départ de [nom du village]. Le départ de l'épreuve est fixé à [heure de départ] et l'événement devrait attirer environ [xx] coureurs sur la matinée.

Vous trouverez une carte du circuit prévue jointe à ce courrier. Nous avons pris soin d'y noter les chemins empruntés ainsi que le lieu de départ, l'arrivée, les ravitaillements ainsi que l'emplacement des signaleurs.

Nous avons regroupés les accords des différentes communes concernées par notre manifestation et nous avons effectué les démarches sur le site de Natura 2000 pour vérifier que nous n'empruntons pas des zones protégées. Le coordinateur de l'évènement [Nom du responsable] se tient à votre disposition pour tous renseignements que vous jugeriez utiles. Voici ses coordonnées [téléphone - mail]

Dans l'attente d'une réponse de votre part qui je l'espère sera favorable, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

[L'organisateur]

REEMPLIR LA DÉCLARATION DE MANIFESTATION

L'étape suivante n'est pas très amusante mais obligatoire : il s'agit de remplir le document CERFA 15824*01. Il s'agit d'une déclaration de manifestation sportive se déroulant en totalité ou en partie sur une voie publique. Ce document est disponible et téléchargeable depuis notre site internet :

www.foyersruraux3165.fr

À QUI ENVOYER CE PAPIER ?

LA COURSE A LIEU DANS
UNE SEULE COMMUNE

> Envoyer en mairie

LA COURSE A LIEU DANS
PLUSIEURS COMMUNES

> Envoyer en préfecture

Voici un exemple de lettre type à envoyer à la préfecture :

Objet : Organisation d'un trail Le xx/xx/xxxx

Madame, Monsieur La Sous-Préfète, Le Sous-Préfet,

Veillez trouver ci-joint notre dossier d'organisation pour la course [Nom de la course], qui sera organisée le [date] par l'association de [nom de votre association].

Vous trouverez en annexe :

- .un dossier de présentation de la course*
- .la liste des signaleurs*
- .un itinéraire détaillé*
- .un tableau récapitulatif des voies empruntées avec le régime de circulation sollicité sur chacune de ces voies et le créneau horaire correspondant*
- .un courrier de l'ONF [si besoin]*
- .un formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 [si besoin]*
- .un exemplaire signé de l'attestation de la police d'assurance du foyer rural, de l'association*
- .Le CERFA N° 15824*01*
- .l'attestation de chaque propriétaire donnant l'accord de passage de l'évènement sur leur propriété privée*
- .l'attestation de présence de secouristes*

Je vous prie de bien vouloir accepter monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mon profond respect

[L'organisateur]

> 10

LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

LE CERTIFICAT MÉDICAL

Hors du contexte de compétition, il n'est pas nécessaire de demander un certificat médical à vos adhérents. Toutefois, dans un souci de sécurisation de vos pratiques sportives, SMACL Assurances vous conseille de demander des certificats d'aptitudes physiques (nous disposons d'un modèle sur le site internet www.foyersruraux3165.fr). Ils permettent de justifier que vous avez fait preuve de prudence et que vous avez bien rempli votre mission d'organisation, de surveillance et de conseil.

FAUT-IL DES SECOURISTES, AMBULANCES ET MEDECINS ?

L'organisateur est responsable de la mise en place d'un service médical adapté au nombre de concurrents, à la durée de la course, au type de parcours et aux conditions météorologiques prévisibles.

La procédure :

Contactez une association agréée (contacts à la fin du tuto)

Demandez un devis

Remplissez une demande de dispositif prévisionnel de secours

Recevez la convention (que vous joindrez à vos demandes d'autorisation)



Il faut faire la demande suffisamment tôt auprès des secouristes afin de joindre l'attestation à votre dossier préfecture (sachant que le dossier préfecture doit être déposé au plus tard trois mois avant la course). Il faut donc au plus tôt vous rapprocher d'une association de secouristes (dès le début de la conception du projet).

VOICI NOS RECOMMANDATIONS :

MANIFESTATION DE MOINS DE 250 COUREURS



Une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'Intérieur + une liaison radio avec le service d'urgence

MANIFESTATION DE 250 A 500 COUREURS



Une ou plusieurs équipes de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'Intérieur + une liaison radio avec le service d'urgence + la présence d'une ambulance

MANIFESTATION DE PLUS DE 500 COUREURS



Une ou plusieurs équipes de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'Intérieur + une liaison radio avec le service d'urgence + un nombre d'ambulances (adapté au nombre de concurrents) + au moins un médecin

> 11

ASTUCES BALISAGE

- Dessinez les routes interdites : c'est évident pour vous mais si il y a une nationale ou une autoroute sur la carte, dessinez de croix rouges dessus pour bien montrer que vos coureurs ne vont pas l'emprunter.
- Pas de place à l'improvisation ! Faites des reconnaissances du circuit pour estimer le type de fléchage que vous allez mettre à chaque croisement et le matériel à déployer le jour J.
- Mettez-vous à la place du coureur : posez les jalons à hauteur des yeux, à bonne distance ! Anticipez les changements de direction.
- Placez des panneaux "Attention coureurs" aux traversées de route pour prévenir les voitures.
- Prenez des mesures pour éviter le débalisage (un vélo ouvreur, plusieurs passages pour vérifier).
- Des signaleurs à chaque carrefour ! Equipez vos signaleurs et sensibilisez-les au déroulement de la course (carte à l'appui) : gilet jaune, panneaux d'arrêt, numéros d'urgence, matériel pour réparer le balisage etc.

› 12

ASTUCES COMMUNICATION

La communication ne consiste pas simplement à créer un flyer et annoncer l'ouverture des inscriptions. En France, il y a plus de 10.000 manifestations sportives organisées chaque année. Vous devez vous démarquer et donner envie aux participants de venir sur votre course. Mettez en avant le point fort de votre évènement : course avec un fort dénivelé, randonnée aux abords d'un site exceptionnel, course fun, trail déguisé, moment convivial à la fin de l'évènement avec un repas...à vous de voir !

Pour améliorer la visibilité locale vous pouvez créer des flyers, banderoles, panneaux, kakémonos, affiches (à mettre dans les magasins)...

Nous pouvons vous aider à la création de ces supports à la Fédération des Foyers Ruraux : service graphisme.

N'hésitez pas à faire des campagnes de mails présentant votre évènement.

Contactez la presse locale, départementale : correspondants des journaux locaux, les radios ou les sites web d'actu' locale...

Une présence sur les réseaux sociaux est intéressante : page facebook, instagram, etc... Publiez régulièrement du contenu, animez votre communauté.

Nous pouvons également relayer des infos via notre site internet et notre newsletter (l'écho des foyers).



➤ 13

LES BÉNÉVOLES

Si la course à pied, le trail sont plutôt des sports individuels, organiser une course est un vrai sport collectif ! N'oubliez pas de chouchouter les bénévoles et de les intégrer (repas, tenues d'équipe, missions valorisantes et responsabilisantes). Sans leur implication et leur dévouement, rien ne serait possible.



NUMÉROS PRATIQUES

FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX 31-65

05.61.73.48.48

17 Allée du Pré Tolosan 31320 Auzeville-Tolosane

mail : federation3165@mouvement-rural.org

PRÉFECTURE HAUTE-GARONNE

05.34.45.34.45 17

1 Rue Sainte-Anne 31000 Toulouse

OFFICE NATIONAL DES FORETS O.N.F

05.62.73.55.00

23 Bis Boulevard Bonrepos 31500 Toulouse

www1.onf.fr/midimed/@@index.html

NATURA 2000

www.natura2000.fr

DIRECTION TERRITORIALE SUD-OUEST DES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

05.61.36.24.24

2 Port Saint-Étienne 31073 Toulouse

GESTANET

site internet : www.gestanet.org



ASSOCIATIONS SECOURISTES

ASSOCIATION SECOURISTES MÉDECINS DU SPORT

05.61.85.48.30 ou 06.09.36.29.59
Route de Bellegarde 31530 Thil
mail : asms31530@gmail.com
site internet : www.asms31.fr

UNASS MIDI-PYRÉNÉES

05.61.48.12.63
mail : contact@unass-midipy.fr
site internet : www.unass-midipy.fr

PROTECTION CIVILE DE HAUTE-GARONNE

05.61.49.36.52
Résidence Le Polygone, 18 Rue Vincent Scotto
31300 Toulouse
mail : haute-garonne@protection-civile.org
site internet : www.protectioncivile31.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME (65)

09.84.56.43.50 ou 06.02.59.60.24
149, rue Alsace Lorraine
65300 Lannemezan
mail : secouristeduglas@orange.fr
site internet : www.secourisme65.fr



FÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX 31-65
17 ALLÉE DU PRÉ TOLOSAN
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
05.61.72.48.48
federation3165@mouvement-rural.org
www.foyersruraux3165.fr

